

Formation Management

Management à la sécurité - SST et QVT

Le + Groupe ACN :

Attestations de formation
livrets de cours
dématérialisés.

Une solution sur mesure
pour votre établissement.

Pré-requis :

Avoir des connaissances en
sécurité d'entreprise pour
suivre la formation de
management à la sécurité.

Durée :

14 heures - 2 journées

Public :

Animateur HSE, Respon-
sable HSE, correspondant
Sécurité

Membre du service Santé-
Sécurité

Personne en charge de
l'animation/prévention

Membre du CHSCT / CSE

Lieu :

En intra dans votre
établissement.

Participants :

1 collaborateur minimum.

15 collaborateurs maximum
par groupe.

Objectifs :

- Connaissance des principales normes et réglementations.
- Évaluer les risques professionnels et mettre en place les actions de prévention.
- Analyser les accidents du travail.
- Sensibiliser et former les salariés aux risques.

Programme :

- Se situer parmi les différents interlocuteurs de l'entreprise :

- Acteurs internes : CHSCT, CSE, Ingénieur HSE, Dirigeant et encadrement, correspondant Sécurité en atelier, responsable HSE, services formation, achat, maintenance...

- Acteurs externes : médecin du travail, Infirmière, CARSAT, Inspecteur du travail, fournisseur d'EPI, entreprises extérieures...

- La réglementation et les normes de sécurité :

- Les textes fondamentaux : les 9 principes de la Sécurité.

- Responsabilités civiles, pénales et conditions d'une délégation de pouvoir.

- Droit d'alerte, droit de retrait, danger grave et imminent : le rôle du responsable sécurité.

- Les EPI/ EPC

- Évaluer les risques et les analyser :

- Définition du risque et du danger.

- Les différents risques : chimiques, incendie, manutention ...

- Les conditions de travail : organisation, bruit, température ...

- Intégrer les risques dans le Document Unique.

- Les causes des accidents du travail :

- Les accidents du travail et les enjeux.

- L'analyse d'un accident : enquête, arbre des causes, remonter d'information ...

- Prévenir les risques :

- Le rôle du responsable HSE dans le programme annuel de prévention.

- L'information des salariés : campagne de sensibilisation, consignes de sécurité...

- La formation des salariés obligatoires et non obligatoires.

- L'intervention d'entreprises extérieures : plan de prévention, protocole de sécurité, permis de feu,...

Modalités pédagogiques et évaluations :

Évaluation continue et théorique avec délivrance d'une attestation de formation à la fin de la session.

Exposés théoriques, mises en situation pratiques, études de cas et partage d'expériences.

Liste du matériel pédagogique :

- Matériel informatique : PC - Vidéoprojecteur - Imprimante .

